



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JUILLET 2017

À la fin juillet, 5005 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 34 de moins qu'à la fin juin. Le taux de chômage est resté stable à 2.9% et il se situe sous le niveau suisse, comme le mois précédent.

Le chômage a encore légèrement reculé par rapport au mois dernier pour atteindre son point le plus bas de l'année. L'activité arrive en effet à son niveau maximum dans les professions de la construction, qui ont par conséquent enregistré un nombre très faible de sorties du chômage en juillet. Quant aux professions de l'hôtellerie-restauration, elles ont enregistré un fort recul du chômage en juillet grâce à la saison touristique estivale qui bat son plein.

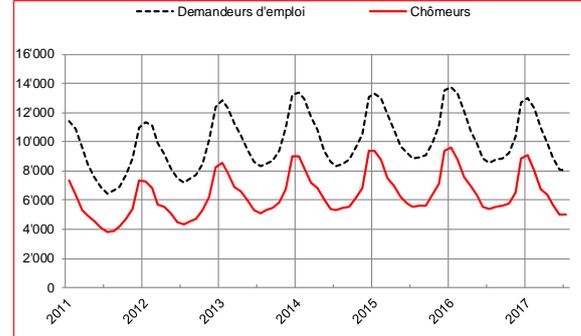
Le chômage a également diminué par rapport à l'année dernière, une diminution constatée dans presque tous les groupes de professions. La tendance à la reprise annoncée pour 2017 se confirme. D'ailleurs, selon la Banque cantonale du Valais, le produit intérieur brut (PIB) cantonal devrait croître de 1,9% en 2017 (+1,4% au niveau national).

8 août 2017

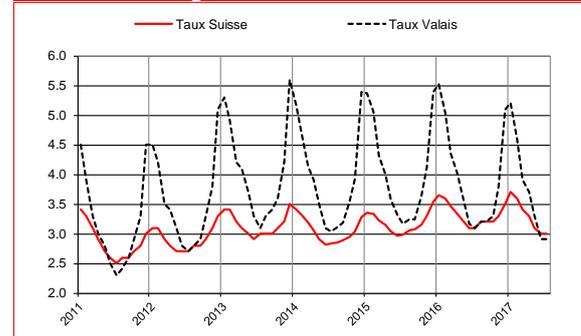
Chômage juillet 2017

	Taux	Chômeurs	
Valais	2.9%	5005	→
Haut-Valais	1%	449	→
Valais central	3.7%	2491	→
Bas-Valais	3.2%	2065	→

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais



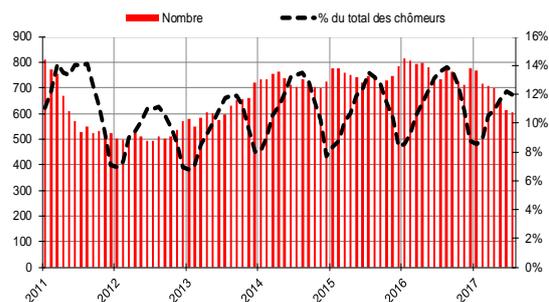
Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juillet 2017	variation mensuelle	variation annuelle	Juillet 2017	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	3.0	0.0	0.1	133926	323	5871
Valais	2.9	0.0	-0.2	5005	-34	-380
Haut-Valais	1.0	-0.1	-0.2	449	-15	-73
Valais Central	3.7	0.0	-0.3	2491	-9	-184
Bas-Valais	3.2	-0.1	-0.2	2065	-10	-123
RAV Oberwallis	1.0	0.0	-0.2	445	-15	-74
ORP Sierre	3.3	-0.1	-0.4	768	-30	-100
ORP Sion	3.9	0.0	-0.2	1725	21	-85
ORP Martigny	3.1	-0.1	-0.1	1005	-35	-56
ORP Monthey-St.-Maurice	3.4	0.1	-0.2	1053	21	-71

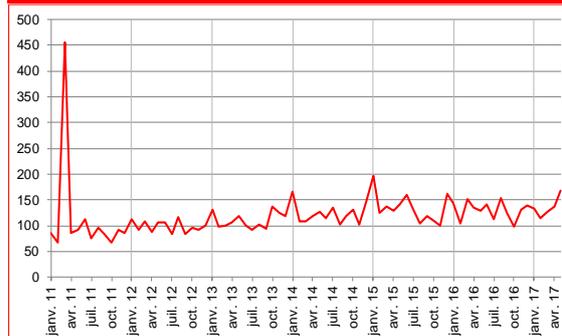
Contact

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 05

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Juillet 2017	variation mensuelle	variation annuelle	□	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	755	55	-131	3.4	0.3	-0.5
25-49 ans	2955	-42	-193	3.0	0.0	-0.2
50 ans et plus	1295	-47	-56	2.5	-0.1	-0.1
Hommes	2649	-14	-257	2.8	0.0	-0.3
Femmes	2356	-20	-123	3.0	0.0	-0.1
Suisses	2816	57	-185	2.2	0.1	-0.1
Etrangers	2189	-91	-195	5.0	-0.2	-0.5
Au chômage depuis 1-6 mois	3122	-96	-173			
Au chômage depuis 6-12 mois	1280	72	-79			
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	603	-10	-128			

Chômage par groupes de professions

	Juillet 2017					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Professions saisonnières						
Construction	488	10	3	1	-94	-16
Hôtellerie, restauration et nettoyage	1007	20	-122	-11	-78	-7
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	118	2	17	17	-9	-7
Professions non saisonnières						
Industrie	566	11	15	3	-78	-12
Professions commerciales et de la vente	649	13	-8	-1	-6	-1
Transports et activités techniques	414	8	-18	-4	-59	-12
Information et communication	157	3	10	7	-17	-10
Activités spécialisées, scientifiques et financières	258	5	10	4	-14	-5
Activités de service administratif et de soutien	665	13	15	2	-12	-2
Santé humaine et action sociale	446	9	18	4	6	1
Professions artistiques	40	1	8	25	-1	-2
Autres professions	197	4	18	10	-18	-8

Taux de chômage : Depuis le 1er janvier 2014, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 174'064 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.